

Date d'envoi de la convocation : 3 Octobre 2014

Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21

Nombre de Membres du Bureau présents : 19

Nombre de Procurations : 2

Nombre de Votants : 21

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 6 Novembre 2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Jean-Luc BECQUET.

Absents-excusés :

Néant

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/47

ORGANISATION DES SERVICES : AJUSTEMENT DES MISES A DISPOSITION

M. REBOURGEON, rapporteur, rappelle que, comme il le fait régulièrement, le Bureau est appelé à approuver les ajustements dans les mises à disposition d'agents entre

les communes membres et la Communauté d'Agglomération pour lui permettre d'exercer ses compétences.

Le rapporteur expose les dossiers concernés :

✓ la mise à disposition d'une ATSEM de la commune de CORCELLES-les-ARTS qui intervient en restauration scolaire doit être augmentée à compter du 1^{er} septembre 2014 de 35,19% de son d'emploi à 49,72% afin de participer à l'extension du temps péri-scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 16H, 4 jours par semaine,

✓ la mise à disposition de deux agents de LADOIX-SERRIGNY et POMMARD est supprimée au 31 août 2014, la réforme des rythmes scolaires modifiant l'organisation du temps de travail de ces agents,

✓ un agent de la Ville centre est transféré à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} octobre 2014 en qualité de coordinateur des dispositifs ID Sports et ID Vacances (Cf. délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014). La mise à disposition à 49% de cet agent auprès de la Communauté d'Agglomération doit donc prendre fin au 30 septembre 2014,

✓ pour deux agents faisant valoir leurs droits à la retraite, le rapporteur propose de mettre un terme à leur mise à disposition, chaque collectivité pouvant désormais recruter un agent pour le taux d'emploi correspondant à ses besoins,

✓ un agent de la commune de Sainte-MARIE-la-BLANCHE dont la mise à disposition a été suspendue pendant un arrêt longue maladie a repris ses fonctions mais la commune d'origine n'a plus de missions à lui confier et demande la fin définitive de la mise à disposition à son profit qui représente 328 heures par an,

✓ le rapporteur propose de mettre à disposition les ATSEM de la Ville Centre auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires afin qu'elles participent à l'extension du temps périscolaire de 16H à 17H pour encadrer des enfants de maternelles.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve les ajustements dans les mises à disposition proposés et rappelés en annexe jointe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer les avenants aux conventions s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Équivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 9 octobre 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Équivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
De Ville de BEAUNE vers C.A.						
compétence justifiant la MAD						
ID Cirque						
DUPONT Philippe	tit TC 100% (1607 h)	8,96% à compter du 1 ^{er} janvier 2014	144	8,96%	144	Ecole du cirque
compétence justifiant la MAD						
ID Sportives(ex EMIAS- RAIDS)						
BAUDEMONT Sylvie	tit TC 100% (1607 h)	49% à compter du 1 ^{er} janvier 2014	787	Fin de la MAD au 30 septembre 2014		coordinatrice du dispositif ID Sport
FERREIRA Catherine	tit TNC 80% (1286 h)	11,20%	144	11,20%	144	ID Sport
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
LEDOUX Jean Paul	tit TC 100% (1607 h)	25% à compter du 1 ^{er} janvier 2014	402	Fin de la MAD au 30 septembre 2014		gestion des locaux, stockage et entretien du matériel pédagogique, aide à l'encadrement d'activités
compétence justifiant la MAD						
Nouvelles activités péri scolaires (NAP)						
LABEAUNE Nicole	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 42 h	NAP école Blanches Fleurs
BOUDOT QUINZIN Roxane	tit TNC 80% (1286 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 43 h	NAP école Blanches Fleurs
SOTO Marie Rose	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 7 h	NAP école Peuplier / St Exupéry
TAKOUACHET Nadia	Non tit TNC 50% (803,5 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 7 h	NAP école Peuplier / St Exupéry
MENEVAUX Dominique	tit TC 100% (1607 h)			01/01/15 au 03/07/15	36 h	NAP école Peuplier / St Exupéry
BLANCHARD Angélique	tit TC 100% (1607 h)			01/01/15 au 03/07/15	35 h	NAP école Peuplier / St Exupéry
MONDANGE Christine	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 42 h	NAP école Bretonnière
DOUAIRE Elisabeth	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 43 h	NAP école Bretonnière
BRUYAS Stéphanie	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 10 h	NAP école Echaliers
CONVERSET Emilie	tit TNC 80% (1286 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 10 h	NAP école Echaliers
DUVERNOIS Anaïs	tit TC 100% (1607 h)			01/01/15 au 03/07/15	38 h	NAP école Echaliers

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 9 octobre 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
DESCHAMPS Maud	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 28 h	NAP école Jeanne d'Arc / Remparts
BON Florane	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 43 h	NAP école Jeanne d'Arc / Remparts
PROCHOWSKI Angélique	tit TNC 80% (1286 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 42 h	NAP école St-Nicolas Champagne
MASSON Emilie	tit TC 100% (1607 h)			01/09/14 au 31/12/14 01/01/15 au 03/07/15	27 h 43 h	NAP école St-Nicolas Champagne
De la CA vers la Ville de BEAUNE						
compétence justifiant la MAD		services municipaux				
DEGRAVE Christine	tit TC 100% (1607 h)	38,00%	611	38,00%	611	Centre social Bretonnière (VDB)
OLIVEIRA Martine	tit TC 100% (1607 h)	42% jusqu'au 31/12/2013 39% à compter du 1e janvier 2014	675 puis 627	39% à compter du 1e janvier 2014	627	Restauration scolaire et garderie Blanches Fleurs (CA) et entretien Centre social Blanches Fleurs (VDB)
compétence justifiant la MAD		Communication				
COURNAULT Xavier	Non tit TC 100%	30,00%	482	30,00%	482	Journaliste chargé de mission pour la communication externe CA
compétence justifiant la MAD		Direction générale des services				
ATTARD Gilles	tit TC 100%	50,00%		50,00%		
De la Ville de CHAGNY vers CA						
compétence justifiant la MAD		Assainissement – Gestion des rivières :				
RIVIERE Philippe	tit TC 100% (1607 h)	MAD à 20% (321H/an) jusqu'au 31/12/2014 Fin de la MAD au 31/12/2014				directeur des services techniques
De la CA vers la Ville de CHAGNY						
compétence justifiant la MAD		Assainissement – Gestion des rivières :				
ALIX Patrick	tit TC 100% (1607 h)	5,00%	80	5,00%	80	assainissement-gestion des rivières
GUINAMAND Frédéric	tit TC 100% (1607 h)	5,00%	80	5,00%	80	assainissement-gestion des rivières
De la CA vers la commune de CHAUDENAY						
compétence justifiant la MAD		Ecole				
GRESSARD Delphine	tit TNC 85,71 % (1377h)	41,83% à compter du 1e janvier 2014 puis MAD suspendue pendant l'arrêt maladie jusqu'au 20 juin 2014	576	41,83% Reprise de la MAD après l'arrêt maladie soit à compter du 21 juin 2014	576	animatrice centre de loisir, aide restauration scolaire
De Commune CHOREY-LES-BEAUNE vers CA						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
LEBREUX Sylvia	tit TNC 40% (643 h)	7,14%	46	7,14%	46	agent de service

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Équivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 9 octobre 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Équivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
De la commune de CORCELLES LES ARTS vers la CA :						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
BUJDARZ Claire	non-tit TNC 44,66% (718 h)	35,19%	253	49,72% soit 357H/an à compter du 1 ^{er} septembre 2014		surveillante de restauration périscolaire-garderie
De la commune de L'ADOIX-SERRIGNY vers la CA :						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
BOURGEOIS Nadine	tit TNC 80% (1286 h)	0,25H par jour scolaire soit une estimation de 36H par année scolaire à compter du 1 ^{er} janvier 2012		Fin de la MAD au 31/08/2014		surveillance temps périphérique école/bus/garderie de Chorey de 17H à 17H15
De Commune de MELOISEY vers CA :						
compétence justifiant la MAD		Assainissement – Gestion des rivières :				
BOULLEY René	tit TC 100% (1607 h)	25% jusqu'au 31/12/2015 soit 402H sur l'année puis fin de la MAD au 31/12/2014				assainissement-gestion des rivières
De Commune de MERCEUIL vers CA :						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
LEBOEUF Evelyne	tit TNC 61% (980 h)	44,08%	432	Fin de la MAD au 31/08/2014 (retraite)		aide à la restauration périscolaire et à la garderie
De Commune de NOLAY vers CA :						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
COCHARD Mariane	tit TNC 82,85 % (1331 h)	21,70%	289	21,70%	289	restauration périscolaire
COURTOIS Laurence	tit TNC 45 % (723h)	33,00%	239	33,00%	239	surveillante garderie
FILLION-MARTIN Annie	tit TC 100% (1607 h)	7,52%	121	7,52%	121	restauration périscolaire
GILLES Catherine	tit TC 100% (1607 h)	23,26%	374	23,26%	374	restauration périscolaire/garderie
De la CA vers le Pays Beauvois :						
compétence justifiant la MAD		Communication				
COURNAULT Xavier	Non tit TC 100%	20,00%	321	20,00%	321	Journaliste chargé de mission pour la communication externe CA
Du PAYS BEAUVOIS vers la CA :						
compétence justifiant la MAD		Plateforme Ingénierie				
DAVID Delphine	non-tit TC 100% (1607 h)	15% à compter du 1 ^{er} janvier 2011 Délibération du Conseil de Communauté du 13 janvier 2011	273	15,00%	273	ingénierie du montage de projets inscrits dans le contrat Unique Pays-Agglomération et le contrat Ambition Côte d'Or
FABIER Sandrine	non-tit TC 100% (1607 h)	15% à compter du 1 ^{er} juillet 2009 Délibération du Bureau Communautaire du 2 juillet 2009	273	15,00%	273	ingénierie du montage de projets inscrits dans le contrat Unique Pays-Agglomération et le contrat Ambition Côte d'Or
De Commune de POMMARD vers CA :						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
FERNANDES Catherine	non-tit CDI TNC 74,28% (1194 h)	17,84%	213	Fin MAD au 31/08/2014		restauration périscolaire/garderie
De CA vers Commune de RUFFEY LES BEAUNE :						
compétence justifiant la MAD		Enfance				
BELAIDI Anne-Marie	tit TC 100% (1607h)	39,95%	642	39,95%	642	Ménage locaux communaux et bibliothèque
De la CA vers la Commune de SAINT-MARIE LA BLANCHE :						
compétence justifiant la MAD						
BEUTEAU Patricia	tit TNC 85,71% (1377 h)	MAD de 23,82% soit 328H suspendue pendant la durée du congé longue maladie (CLM) et TPT de l'agent soit jusqu'au 31 août 2014		Fin MAD au 31/08/2014		animation restauration scolaire et centre aéré

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 9 octobre 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
De la CA vers SANTIENAY						
compétence justifiant la MAD Enfance						
LEBKOWSKI Yoann	non tit TNC 80 % (1286 h)	138 H de MAD du 1e sept au 31 déc 2013 puis 355H/an (27,60%) à compter du 1e janvier 2014		Fin MAD au 31/08/2014		animation et direction périscolaire
De la Commune de SAVIGNY LES BEAUNE vers C.A.						
compétence justifiant la MAD Enfance						
COSTA Marie	tit TC 100% (1607 h)	17,92%	288	17,92%	288	garderie midi
De la CA vers le SIVOS CHALLANGES-COMBERTAULT-HEVERNOIS						
compétence justifiant la MAD Enfance						
ROUGEOT Frédérique	tit TNC 51,42 % (826 h)	38,89%	321	38,89%	321	surveillante garderie et ménage restauration périscolaire
De la Commune de VIGNOLES vers la CA						
compétence justifiant la MAD Petite Enfance (RAM)						
COURTOIS Dominique	tit TNC 26,5H/hebdo75 ,71%	15,09%	183	15,09%	183	ménage locaux RAM
De CA vers VIGNOLES						
compétence justifiant la MAD Enfance						
SERRIGNY Véronique	tit TNC 87,43% (1405 h)	35,00%	492	35,00%	492	aide ATSEM
De CC GEVREY CHAMBERTIN vers CA BEAUNE						
compétence justifiant la MAD portage projet ZPS arrière côte de DIJON et BEAUNE						
Laurent SERVIERE	non tit CDI TC 100% (1607 h)	175H (25 jours/an)		175H (25 jours/an)		coordination technique et scientifique des diagnostics écologiques
Pierre JUILLARD	non tit TC 100% (1607 h)	224H (32 jours/an)		224H (32 jours/an)		diagnostic écologique de la structure des habitats d'oiseaux
De la CA vers le Syndicat Mixte du SCOT						
compétence justifiant la MAD Mise en œuvre du SCOT cf délibération BU/10/54 du 10 juin 2010						
CUREZ François	tit TC 100% (1607 h)	22% (soit 354H/an) à compter du 1e janvier 2010				
GILBAUD Quentin	tit TC 100% (1607 h)	30% (482H/an) du 1e janvier 2010 au 30 juin 2014				
BERARD Florence	tit TC 100% (1607 h)	30% (482H/an) à compter du 1e juillet 2014 en remplacement de Quentin GILBAUD				
CORNU Stéphanie	tit TC 100% (1607 h)	12% (193H/an) à compter du 1e janvier 2010				

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_47
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.2 - Autres délibérations
Objet de l'acte	Organisation des services : ajustement des mises à disposition
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20141009-BU_14_47-DE
Date de transmission de l'acte	06/11/2014
Date de réception de l'accuse de réception	06/11/2014